

Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band: 27 (2011)

Artikel: Introduction
Autor: Leimgruber, Matthieu
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-520254>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOSSIER : SYNDICATS ET POLITIQUE SOCIALE

INTRODUCTION

Les syndicats, dernier bastion contre les démonteurs des assurances sociales ? Les grèves contre l'euro-austérité qui ont secoué cet été les rues d'Athènes ou de Londres semblent donner raison à cette affirmation. À chacune de ces occasions, les syndicats se retrouvent en première ligne pour dénoncer le démantèlement des prestations sociales et le fait que ce sont les salarié·e·s, les retraité·e·s ainsi que les usagères et usagers des services publics qui paient les pots cassés de la crise financière qui a débuté en 2008. Plus près de nous, l'Union syndicale suisse et sa composante majeure, UNIA, mettent en tête de liste de leurs agendas la défense des politiques sociales ainsi que leur développement. Toutefois, cette proximité entre syndicats et ce qu'on appelle communément l'État social n'est pas un phénomène récent : comme le montrent les contributions rassemblées dans ce cahier, elle est tout sauf naturelle et acquise une fois pour toutes. Au contraire, elle ne représente que la dernière étape d'une longue trajectoire. En se concentrant principalement sur le cas de la Suisse, ce cahier permet d'interroger les nombreux rebondissements qui ont mené les organisations ouvrières du mutualisme, aujourd'hui largement en déshérence, au soutien aux assurances sociales. Ce retour sur le passé éclaire également les réponses contrastées des syndicats face aux différentes branches des politiques sociales, du chômage à la maladie, en passant par les retraites.

Dans sa magistrale introduction à un volume rassemblant une vingtaine d'études sur les sociétés de secours mutuels, et notamment leur composante ouvrière, en Europe, dans les Amériques, en Asie et en Australie, Marcel van der Linden rappelle que les efforts entrepris par un groupe en vue d'assurer, de manière collective et solidaire, ses membres contre les aléas de la maladie, du décès, de l'accident ou de la vieillesse datent au moins de l'époque antique¹.

1 « Introduction » in Marcel van der Linden & Michel Dreyfus, eds. *Social security mutualism: the comparative history of mutual benefits societies*, Berne: Peter Lang, 1996, pp. 11-40.

Mais ce n'est que dans le contexte de l'industrialisation naissante que ces efforts se sont généralisés dans de nombreux pays et ont notamment pris la forme d'associations volontaires fonctionnant sur le principe d'une « démocratie directe mutuelle » et assumant non seulement un rôle de protection sociale mais aussi de sociabilité². On verra dans plusieurs des contributions que cette proximité entre protection et sociabilité a joué un rôle non négligeable dans l'émergence même des syndicats ouvriers. Claire Bonici, dans son article sur les solidarités ouvrières face au chômage à Lyon au XIX^e siècle, montre que les initiatives mutuelles accompagnent la consolidation de l'identité ouvrière, fédèrent les professions et alimentent la résistance ouvrière. La même situation se retrouve en Suisse³. Si les associations mutuelles ont souvent encouragé l'intégration des organisations ouvrières à des valeurs bourgeoises comme la prévoyance sur le long terme et la discipline au travail, le « projet d'Assurance mutuelle pour les cas de maladie » élaboré par des anarchistes de Saint-Imier en 1877 et présenté par Marianne Enckell nous montre le contraire. Dans ce document, les formes statutaires suivent les canons du genre, mais certains points touchant au mariage et à l'enterrement sont carrément à rebours des normes et valeurs alors en vigueur. Dans ce cas, le mutualisme devient le véhicule d'une potentielle révolution des mœurs.

Comme le rappelle également Marcel van der Linden, il est difficile de maintenir la « démocratie directe mutuelle » lorsque le nombre de membres des structures mutuelles dépasse les cercles restreints des débuts. On s'éloigne ainsi de la solidarité où tout le monde se connaît (ou presque) : les mutuelles suivent des règles actuarielles, leur gestion se professionnalise. En clair, la fonction de protection sociale demeure, mais la sociabilité s'efface pour faire face à une conduite impersonnelle et de plus en plus « bureaucratique » des activités. L'illustration de couverture de ce cahier, un diplôme de la Société fraternelle de prévoyance de Neuchâtel qui doit dater du dernier quart du XIX^e siècle, illustre à la fois cette transition et la persistance, malgré tout, de l'imaginaire d'une solidarité de proximité⁴. Dans un intérieur sobre, un homme que l'on suppose

2 *Op. cit.*, p. 15.

3 Hans Ulrich Jost, « Swiss cooperatives and mutual aid associations », in Marcel van der Linden & Michel Dreyfus, *op. cit.*, pp. 329-42. Cf. aussi David Sanchez, « Mutuelles » in *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 28.10.2010, disponible en ligne (<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16617.php>).

4 Cf. David Sanchez, *La gestion d'une société mutuelle d'assurance dans le canton de Neuchâtel : le cas de la Société Fraternelle de Prévoyance entre 1852 et 1914*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Neuchâtel, 2002.

accidenté ou invalide – ses jambes sont pudiquement recouvertes d’une étoffe – reçoit la visite du caissier de la Société. Ce dernier, un ouvrier en blouse, vient lui apporter sa rente, littéralement disposée sur la table familiale en espèces sonnantes et trébuchantes. La famille au complet assiste dignement et en silence à la transaction. Dans l’arrière-plan, on devine le clocher d’un petit village et, bien en vue derrière la famille, une copie encadrée d’un diplôme de sociétaire. Ce dernier fait donc bien office de « police d’assurance » face à un aléa de la vie industrielle moderne contre lequel il n’existe pas encore de protection généralisée.

Si les organisations ouvrières ont joué un rôle primordial dans la structuration du mutualisme, elles n’étaient jamais seules sur ce terrain toujours disputé. Dès la fin du XIX^e siècle, le mutualisme doit non seulement faire face à la concurrence accrue des structures philanthropiques de toute sorte, mais aussi à l’entrée en force dans ce domaine d’institutions privées « à but social » – « caisses de fabriques » mises en place par les entrepreneurs et compagnies d’assurance s’adressant aux couches populaires – et à l’émergence des assurances sociales étatiques⁵. Dans ce cadre, la bureaucratisation qui plane sur les associations de la « démocratie directe mutuelle » peut sembler parfois une issue positive (les mutuelles doivent grandir pour pouvoir survivre). En effet, confrontées à la pression du changement, les mutuelles peuvent aussi se retrouver dans une situation de marginalisation les amenant soit à s’intégrer aux nouvelles formes de prévoyance mentionnées ci-dessus, soit à disparaître complètement, soit encore à ne subsister que comme lieux de sociabilité dépouillés de toute tâche de protection sociale.

Les thèmes de la transformation difficile du mutualisme ouvrier et de la concurrence auquel ce dernier doit faire face constituent un fil rouge de ce cahier. Les débats de l’assemblée de la Fédération ouvrière suisse en 1890, un document présenté par Charles Heimberg, laissent ainsi transparaître l’ambivalence des organisations syndicales face au projet alors en discussion d’une assurance fédérale en cas d’accidents et de maladie. Comment les caisses existantes seront-elles prises en compte, ou ignorées, par l’État ? Quelle sera leur place dans la nouvelle configuration de la protection assurantielle alors émergente ? Ces questions, posées plus de vingt ans avant l’entrée en vigueur de l’assurance accident (1918) et du premier subventionnement fédéral des caisses

5 Sur la philanthropie, cf. l’étude coordonnée par Beatrice Schumacher sur la vénérable Société suisse d’utilité publique : *Un devoir librement consenti : l’idée et l’action philanthropique en Suisse de 1800 à nos jours*, Zurich : NZZ-Libro, 2010.

maladies (1914), sont longtemps restées d'une actualité brûlante dans d'autres domaines de la protection sociale. Comme le soulignent Carola Togni et Jean-Pierre Tabin pour le cas de la couverture contre les risques de chômage durant l'entre-deux-guerres, les subsides étatiques aux caisses des syndicats représentent à la fois une aide nécessaire (sans ces subsides, point de salut!) et un affaiblissement notable de l'autonomie syndicale en la matière. De plus, le renflouement des caisses ouvrières par l'État ne rend pas les syndicats plus pressés d'accepter une généralisation de l'assurance chômage. Au contraire, ils rejoignent les critiques patronales contre les coûts et la bureaucratie qu'une telle assurance obligatoire et universelle entraînerait.

Pris en tenailles entre la concurrence de l'État et du patronat, le mutualisme des origines se tourne également vers des solutions de «partenariat social» au sein desquelles les organisations sociales ouvrières jouent un rôle de plus en plus succinct. Ce double mouvement de perte de vitesse et d'intégration des institutions ouvrières de protection sociale dans des logiques patronales est présent dans ma contribution consacrée aux syndicats et à la prévoyance vieillesse au cours du XX^e siècle. L'article revient sur la valse-hésitation des syndicats face à l'Assurance vieillesse et survivants (AVS), longtemps considérée comme une concurrence aux quelques caisses de retraites organisées par les syndicats. Il souligne aussi les ambiguïtés de l'insertion des organisations ouvrières dans la gestion paritaire des caisses de pension patronales (le fameux deuxième pilier). Cet article est complété par une interview de deux militants syndicaux ayant participé en 1970-1972 à la lutte cruciale, malgré son caractère très minoritaire, en faveur des «retraites populaires» et contre le principe de l'affiliation obligatoire au deuxième pilier. Retour sur le passé qui fait figure de contrepoint à la mobilisation récente des syndicats contre les projets de démantèlement des prestations des caisses de pensions.

À mesure que l'on avance dans le siècle, le mutualisme et l'autonomie ouvrière dans le domaine social s'effacent pour être remplacés par d'autres formes de protection et d'assurance. Toutefois, les espaces de résistance et de sociabilité non institutionnels subsistent, voire resurgissent durant les phases de crise. Ce phénomène est au centre de l'article de Patrick Auderset et Letizia Pizzolato sur l'Association de défense des chômeuses et chômeurs (ADC) de Lausanne durant la crise des années 1990. Bien sûr, il ne s'agit pas d'une «caisse de secours» au sens traditionnel, mais plutôt d'un collectif visant à mobiliser et protéger des personnes en situation de fragilité. Cette mobilisation, qui se double d'une volonté de créer un espace de sociabilité alternatif, se déroule en grande partie aux marges des syndicats, voire même carrément en conflit avec des

caisses syndicales qui ne font que « gérer » le chômage et n'agissent pas, ou très peu, pour défendre les droits et la dignité des chômeuses et des chômeurs.

On l'aura compris, la trajectoire qui mène les syndicats du mutualisme originel à la défense des assurances sociales n'est pas exempte de paradoxes et de croisements difficiles. Les contributions réunies dans ce cahier offrent ainsi une série de coups de projecteur sur cette histoire longue, mais n'épuisent de loin pas un sujet dont de nombreux aspects restent encore mal connus.

Matthieu Leimgruber

